Vivre à St Nizier de Fornas

N° 92
janvier 2021





A LA RENCONTRE DE CLAUDE LEVET, MONIQUE SAILLANT, PIERRE OGIER P.17 À 19
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT BIESSE LA CHAUX P.21
NOUVEAU **CONSEIL MUNICIPAL** P. 22
ILLIWAP : LES INFOS DE LA COMMUNE EN INSTANTANÉ SUR NOS PORTABLES P.28

+ D'INFOS SUR **WWW.SAINT-NIZIER-DE-FORNAS.FR**



N° 92

janvier 2021

SOMMAIRE

03 | LE MOT **DU MAIRE**

04 | ETAT CIVIL

05 | AU FIL DES **CONSEILS MUNICIPAUX**

09 | AU FIL DES **INFOS**

14 | RETOUR SUR **L'ANNÉE 2020**



ZOOM SUR LE CONCOURS ÉQUESTRE LES BALCONS DU FOREZ

22 | NOUVEAU **CONSEIL MUNICIPAL**

28 | **ILLIWAP** - INFORMATIONS EN INSTANTANÉ

MEMENTO

Ouverture de la mairie

- Lundi de 9h à 12h et 14h à 17h
- Jeudi de 14h à 17h
- Vendredi de 14h à 17h
- 1er samedi du mois de 10h à 12h

Tél. : 04 77 50 08 97
Fax : 09 70 32 13 38
www.saint-nizier-de-fornas.fr

8 rue de la Mairie
42380 Saint Nizier de Fornas

Le maire vous reçoit sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de Mairie.

SAINT NIZIER DE FORNAS

Directeur de la publication
Gilbert SOULIER

Rédaction
Frédéric BONHOMME,
Marie-Claude PERRIN,
Joëlle DEROST,
Aline FRERY,
Amandine MARNAT,
Marc COFFY.

Contact
mairie.sndf42@wanadoo.fr

Maquette et mise en page
Jonathan CAUCHI,
06 11 46 40 31, juneo.net

Impression
Lucky Imprimerie
04 77 36 77 65, Saint Cyprien, RM
Montbrison 377 593 918

Tirage à 410 exemplaires distribués aux particuliers et annonceurs.

LE MOT DU MAIRE



Gilbert Soulier

NIZIEROISES, NIZIEROIS

L'année 2020 a été profondément marquée par la pandémie de la COVID 19. Au début, ce virus qui touchait la Chine nous paraissait bien lointain. Malgré tout, il a traversé toutes les frontières. Pour éviter sa propagation, nous avons connu deux confinements. Il a profondément modifié nos modes de vie avec la distanciation sociale et le port du masque. Ce qui a entraîné la disparition de toute convivialité dans nos rapports et l'annulation de tous les événements publics. Les associations ont dû mettre en sommeil toutes leurs activités.

Pendant la période du 17 mars au 11 mai, à travers les différents contacts téléphoniques que j'ai pu avoir avec les plus âgés d'entre nous, j'ai pu noter combien la solidarité familiale ou du voisinage ont joué. Ces derniers ne rencontraient pas de difficultés pour le portage de leurs courses alimentaires ou pharmaceutiques. Ce qui leur manquait le plus, c'était la rencontre et l'échange qui ne pouvaient plus se faire et qui rendaient leurs journées interminables. Je tiens à remercier ceux et celles d'entre vous qui ont soutenu nos aînés.

L'installation du nouveau conseil municipal s'est déroulé le 27 juin à la salle socio-culturelle suivant de strictes règles sanitaires. Malgré tout, les travaux envisagés ont pu être réalisés. L'assainissement des hameaux de Biesse et la Chaux sont terminés, ainsi que le goudronnage d'une partie de la route de Batizols et de de la rue des Lauriers à Epizols. Le portail du cimetière a été renforcé, sablé et repeint, la partie du mur donnant sur la départementale sera reprise intérieurement et extérieurement. Les travaux de rénovation des deux appartements situés au-dessus de la mairie vont débuter au premier trimestre 2021.

Je vous présente au nom du Conseil municipal, du CCAS et du personnel communal mes meilleurs vœux pour 2021. Que cette nouvelle année qui commence puisse nous apporter la santé, le travail. Qu'elle soit porteuse d'espérance dans un climat de solidarité et de fraternité.

PS : En raison des contraintes sanitaires, il n'y aura pas de cérémonie de vœux pour cette année 2021.



ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- Milo BEYSSAC, né le 30 juin 2020 de Eric BEYSSAC et Léa BAROU, 2 Rue du Nord ;
-
- Lola DÉCHAUMET, née le 15 septembre 2020 de Michaël DÉCHAUMET et Mélanie GUIGNOT, 56 Rue des Giroflées ;
- Mayron FAVAZZO, né le 26 septembre 2020 de Anthony FAVAZZO et Cindy DEROST, 1734 Route du Lac.

MARIAGES :

- Agnès DRIVON et Nicolas GOUGIS, mariés le 11 juillet 2020, domiciliés Saint-Victor-Sur-Loire, en résidence, 79 Rue des Genêts ;
- Nathalie LAFRAISE et Emmanuel PEYRET, mariés le 01 août 2020 ;
- Karine REVOL et Aude GARCIA, mariées le 19 septembre 2020, domiciliées 1322 Route de Crépinge.

DECES :

- Alexandre TAVCAR, né le 26 février 1948, décédé le 02 février 2020, domicilié 1342 Route de Gréziecq ;
- Marcelle PRADON épouse PARIZOT, née le 05 septembre 1932, décédée le 10 mars 2020, domiciliée 785 Route de Peyrepeyre ;
- Maurice MICHAT, né le 13 janvier 1942, décédé le 02 avril 2020, domicilié 119 Route de la Vieille Bâtie ;
- Joseph TAVERNIER, né le 27 décembre 1933, décédé le 21 septembre 2020, domicilié à Geneviecq ;
- Roger FAURE, né le 24 décembre 1932, décédé le 23 octobre 2020, domicilié à Talarand ;
- Jeannine PERONNON, née le 21 mars 1936, décédée le 21 décembre 2020, domiciliée à Biesse.



LOLA DÉCHAUMET



MAYRON FAVAZZO



MILO BEYSSAC



NATHALIE LAFRAISE ET EMMANUEL PEYRET



AGNÈS DRIVON ET NICOLAS GOUGIS

CONSEILS MUNICIPAUX

31 JANVIER 2020

DÉLIBÉRATIONS :

- **Approbation des nouveaux statuts du syndicat A.G.E.D.I. :** La commune adhère au syndicat qui a pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système informatique. A la demande de l'Administration, les statuts du syndicat ont été revus. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts.
- **Versement pour l'année 2020 de la contribution de la commune au syndicat SIVOM travaux communaux :** La commune emploie à mi-temps l'employé communal Max Soulier. Dans un souci de mutualisation, il utilise le véhicule du SIVOM. Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une participation annuelle de 2 000 € au SIVOM pour les frais de carburant, d'assurance et d'entretien.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le conseil municipal poursuit sa réflexion sur la réhabilitation de la maison communale sise place de l'Eglise.

 Deux études ont été réalisées :
 - Les plans proposés par un architecte montrent un aménagement possible pour un point de restauration.
 - L'étude de rentabilité d'un tel commerce réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie conclut que le projet peut être viable.

 Le conseil sollicite auprès de l'architecte une évaluation chiffrée des travaux à réaliser, il charge la Chambre de Commerce et d'Industrie de trouver des porteurs de projets et il souhaite l'accompagnement de St Etienne Métropole pour étudier les différentes subventions pouvant être accordées.

06 MARS 2020

DÉLIBÉRATIONS :

- **Approbation du compte administratif et de gestion 2019 : commune M 14 :**

 * Fonctionnement :
 dépenses = 334 920,97 euros ;
 recettes = 430 510,90 euros ;
 Résultat de l'exercice : + 95 589,93 euros
 Résultat de clôture : 432 383,82 euros

 * Investissement :
 dépenses = 410 231,78 euros ;
 recettes = 400 231,88 euros
 Résultat de l'exercice : - 9 999,90 euros.
 Résultat de clôture : - 61 397,20 euros

- **Vote du budget général de la commune 2020** : Le conseil municipal adopte le budget primitif de la commune arrêté comme suit :
 * Fonctionnement = 773 947,87 euros
 * Investissement = 397 126,93 euros.

- **Vote des taux d'imposition 2020 :**
 *Taxe d'habitation : 9.96% (taux inchangé)
 *Taxe foncière bâtie : 15.90%
 *Taxe foncière non bâtie : 49.33%

QUESTIONS DIVERSES :

- Permanence des élus pour la tenue des bureaux de vote pour les élections municipales du 15 mars 2020.
- Ce conseil municipal étant le dernier de la mandature, Monsieur le maire a remercié tous les conseillers municipaux pour le travail réalisé ensemble, en s'adressant plus particulièrement à celles et ceux qui ne se représentent pas.
- La commémoration du 19 mars est prévue cette année sur notre commune le samedi 21 mars à 11h30. La section locale de la FNACA regroupe les communes de Périgneux, Saint Bonnet-le-Château, Saint-Nizier-de-Fornas, La Tourette et Rozier-Côtes-d'Aurec.



19 JUIN 2020

DÉLIBÉRATIONS :

1. **ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFERENTES INSTANCES :**

- **SIEL** : - Titulaire : COFFY Marc
 - Suppléante : COURAT Sylvie.
- **SYNDICAT DES EAUX DU HAUT FOREZ** : SOULIER Gilbert et LAGER Pierre.
- **SIVOM** : SOULIER Gilbert et LAGER Pierre
- **SIEPSBC** : - Titulaire : FRERY Aline
 - Suppléante : MARNAT Amandine
- **CNAS** : - Titulaire : FRERY Aline
 - Déléguée du personnel et correspondante : FAURE Françoise
- **COMMISSION APPEL D'OFFRES** :
 - Titulaires : BONHOMME Frédéric, LAGER Pierre, COFFY Marc
 - Suppléants : COURAT Sylvie, BERGER Jean-Paul, PERRIN Marie-Claude.
- **CCAS** : le nombre des membres est fixé à 10

 * 5 élus : PERRIN Marie-Claude, DEROST Joëlle, CAPUANO François, FRERY Aline, FERRAGNE Gaëlle.

 Les 5 membres extérieurs au conseil municipal seront nommés par arrêté.
- **ADTHF (Association pour le Développement Touristique du Haut-Forez)** :

 CONVERT Pierre, COURAT Sylvie.
- **CORRESPONDANT DEFENSE** : CONVERT Pierre
- **REVISION DES LISTES ELECTORALES :**
 - Titulaire : DEROST Joëlle,
 - Suppléante : FRERY Aline.

2. **SUBVENTION POUR 2020 AUX ASSOCIATIONS :**

IMSE(CFA les MOULINIERS)	90 €
BTP CFA	90 €
CLUB DE L'AMITIE	200 €
RSR (Randonneurs des Sentiers Retrouvés)	400 €
AGV(Association de Gymnastique Volontaire)	200 €
SAINTOURNIZ	200 €
TOTAL	1 180 €

3. **FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2020 :**

Afin de permettre la réalisation des travaux de goudronnage d'une partie des voiries de Batizols, rue des Lauriers et de la route de la Chaux, il est nécessaire d'abonder la somme de 20 000 €.

QUESTIONS DIVERSES :

constitution des commissions communales :

FINANCES : BONHOMME Frédéric, LAGER Pierre

EAU- ASSAINISSEMENT : LAGER Pierre

PLU : PERRIN Marie-Claude, BONHOMME Frédéric, LAGER Pierre

BULLETIN MUNICIPAL : BONHOMME Frédéric, FRERY Aline, COFFY Marc, MARNAT Amandine, PERRIN Marie-Claude, FERRAGNE Gaëlle, DEROST Joëlle.

VOIRIE ET DENEIGEMENT : LAGER Pierre, COFFY Marc (pour le déneigement), LAGER Pierre, BERGER Jean-Paul (pour la voirie).

SALLE COMMUNALE : COURAT Sylvie, FRERY Aline, PERRIN Marie-Claude.

BATIMENTS : LAGER Pierre, BERGER Jean-Paul, GRAMOLELLI Mauro, LAGER Loïc.

ASSOCIATION- SPORTS- CULTURE-TOURISME : PERRIN Marie-Claude, BONHOMME Frédéric, LAGER Pierre, CONVERT Pierre, COFFY Marc, FERRAGNE Gaëlle, LAGER Loïc.

PARAGRÊLE : BONHOMME Frédéric

SONORISATION : GRAMOLELLI Mauro, CONVERT Pierre, COFFY Marc

ASSOCIATION PROMOTION POUR L'EMPLOI ET VALLEE DE L'ANDRABLE : COURAT Sylvie, FRERY Aline

31 JUILLET 2020

DÉLIBÉRATIONS :

1. **Taux de la taxe d'aménagement** : Le taux de cette taxe est 2.5%. Le conseil municipal décide à l'unanimité de porter ce taux à 3%.
2. **Demande de subvention au Conseil Départemental** : Dans le cadre de l'enveloppe « plan de relance par l'investissement 2020 », il est sollicité une demande de subvention pour la rénovation des appartements situés au-dessus de la mairie. Le montant des travaux est estimé à 151 140€ HT.
3. **Délégations du conseil municipal au maire** : Lors de l'installation du conseil municipal du 27 mai, un certain nombre de délégations consenties au maire avaient été votées. Le contrôle de légalité a relevé que deux d'entre elles (réalisation des emprunts et intenter au nom de la commune les actions en justice) ne permettaient pas d'assurer la sécurité juridique des décisions prises dans ce cadre. Le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer ces deux délégations au maire.
4. **Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de Gestion et Développement Informatique »** : Ce syndicat assure la mise en commun de moyens humains, techniques et financiers sur la base d'une mutualisation des technologies de gestion, d'information et de communication au profit des collectivités locales. La commune étant adhérente doit désigner un délégué. Le conseil municipal désigne à l'unanimité : Pierre LAGER.
5. **Avenant à la convention de partenariat avec l'ADMR pour 2020** : Parmi ces activités, l'ADMR propose un service de portage de repas. Pour la commune, en 2020, il est prévu 301 repas. Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la subvention demandée d'un montant de 806 €.

31 AOÛT 2020

DÉLIBÉRATIONS :

- **Demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) :** Dans le cadre du plan de relance économique, la dotation de soutien à l'investissement local a été abondé par l'Etat d'un milliard d'euros supplémentaires. Le programme de rénovation des appartements situés au-dessus de la mairie remplit les critères d'éligibilité. Le conseil municipal décide de solliciter une subvention à hauteur de 52 899€ pour la réalisation de ces travaux.

25 SEPTEMBRE 2020

DÉLIBÉRATIONS :

1. **Désignation de représentants à la CLECT** : Pour le mandat 2020-2026, il est nécessaire de désigner deux représentants à la CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. A l'unanimité, le conseil municipal désigne le maire M. Gilbert Soulier en membre titulaire et la première adjointe Mme Sylvie COURAT comme suppléante.
2. **Demande de subvention au Conseil Départemental** : Dans le cadre de l'enveloppe territorialisée, il est sollicité une demande de subvention pour la rénovation et l'aménagement de la maison du bourg.
3. **Délibération budgétaire modificative n°1** : Cette délibération est nécessaire afin d'amortir le paiement en investissement pour l'année 2019 de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à St Etienne Métropole.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Sivom travaux communaux souhaite acquérir le tractopelle de la commune car il est mis parfois au service des autres communes adhérentes. Dans un souci de mutualisation, le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve d'un engagement du syndicat de prévoir budgétairement son remplacement en cas de nécessité. Il reste à procéder à l'évaluation du prix du tractopelle et de ses accessoires.
- Afin de procéder à la rénovation des deux appartements communaux situés au-dessus de la mairie, il est prévu de souscrire un emprunt de 150 000 €.
- Suite à l'évolution de la pandémie du COVID 19, la salle socioculturelle ne peut être louée par les particuliers.

30 OCTOBRE 2020

DÉLIBÉRATIONS :

- **Admission en non-valeur des créances irrécouvrables** les sommes impayées par les contribuables qui deviennent irrécouvrables au fil du temps doivent faire l'objet d'une admission en non valeur. Deux titres pour une somme totale de 1 850,88 € sont concernés. Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.
- **Dotation bacs jaunes tri sélectif :** la distribution de bacs jaunes tri sélectif pour chaque habitation sera mise en place par Saint Etienne Métropole courant de l'année 2021. Dans un premier temps, les bacs jaunes collectifs resteraient en place. Le Conseil adopte à l'unanimité cette décision.
- **Achat de la Licence 4 :** une licence 4 avait été acquise par Monsieur Prosper BADEL, propriétaire des murs de l'ancien restaurant de Saint Nizier lors d'une vente aux enchères du fond de commerce.
 La commune s'était engagée à la racheter pour un montant de 8 580 €. Le Conseil donne, à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.
- **Autorisation de dépôt pour demande de déclaration préalable de travaux :** en vue d'un changement de fenêtres des appartements de la mairie, une déclaration de travaux est nécessaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à la signer et à la déposer au nom de la commune.
- **Création d'un poste d'adjoint technique municipale de deuxième classe pour l'agente technique** : Ce poste fait suite à l'évolution normale de son statut dans la fonction publique territoriale.
- **Souscription d'un emprunt pour la rénovation des deux appartements de la mairie pour un montant de 150 000 € :**
 Trois offres ont été faites :
 - Caisse d'Epargne : taux fixe de 0.70% sur 10 ans et 200 € de frais de dossier ;
 - Crédit Agricole : taux fixe de 0.53% sur 10 ans et 150 € de frais de dossier ;
 - Banque des Territoires : pas de proposition pour un projet sur 10 ans.

 Le Conseil adopte à l'unanimité l'offre du Crédit Agricole et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents afférents au dossier.
- **Demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2021 du Conseil Départemental :** elle concerne le projet d'aménagement des vestiaires du foot en vue de réaliser des économies d'énergie, de la pose d'un défibrillateur et de l'éclairage à distance du stade municipal par le SAMU. Le conseil adopte à l'unanimité cette demande de subvention.

11 DÉCEMBRE 2020

DÉLIBÉRATIONS :

1. **Demande de subvention au Conseil Départemental** : Le conseil municipal a décidé de renforcer l'assistance aux personnes en installant un défibrillateur à la salle socioculturelle et une solution connectée d'éclairage public du stade pour le SAMU 42. Des travaux sont à effectuer aux vestiaires du stade. Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.
2. **Cession du tractopelle** : Le SIVOM travaux communaux souhaite acheter le tractopelle de la commune afin qu'il puisse être utilisé par les autres communes membres. Le conseil municipal décide à l'unanimité de céder le tractopelle au prix de 15 500€ avec la condition que le SIVOM pourvoit à son remplacement en cas de réforme.

QUESTION DIVERSE :

- Un relevé de vitesse a été effectué entre le 29 octobre et le 4 novembre 2020 sur la route communale Epizols -Le Champ, au niveau du centre équestre. 673 véhicules ont été enregistrés dans ce sens de circulation avec une vitesse moyenne de 53 km/h. Mais 23 véhicules ont largement dépassé la vitesse réglementaire de 80 km/h, notamment :
 - 1 excès à 120 km/h
 - 2 excès entre 90 et 100 km/h
 - 15 excès entre 80 et 90 km/h

 Par ailleurs, on note 135 constats de vitesse entre 60 et 70 km/h.

 Le conseil réfléchit à des solutions pour endiguer ce problème.

AU FIL DES INFOS

LÉGALISATION DE SIGNATURE



De plus en plus, les notaires demandent la légalisation de votre signature. Celle-ci vous permet de faire authentifier votre propre signature sur un acte qui a été rédigé et signé sans la présence du notaire.

Avant de vous rendre en mairie :

- Prenez rendez-vous auprès du secrétariat ;
- Munissez-vous de votre carte d'identité
- NE SIGNEZ PAS L'ACTE : l'authentification de votre signature se fait en présence de l'officier d'état civil.

LA CONCILIATION = UNE ALTERNATIVE AU PROCÈS

Obligatoire pour les litiges de moins de 5 000€

Aller devant les Tribunaux est considéré comme une démarche compliquée, longue et onéreuse. La conciliation est une opportunité complémentaire simple, rapide et gratuite.

Le Conciliateur de Justice est un Auxiliaire de Justice assermenté et bénévole, nommé par ordonnance du premier Président de la Cour d'Appel.

À l'écoute des uns et des autres, le Conciliateur de Justice détermine les normes d'une conciliation par des contacts et des dialogues bienveillants, mais avec impartialité. Son but, dans la mesure du possible, est d'éviter aux parties des procédures longues et évidemment coûteuses auprès des tribunaux. Son intervention est gratuite. Il peut intervenir dans toutes sortes de litiges :

Conflits entre : bailleur et locataire, consommateur et professionnel, problèmes de copropriété, querelle de voisinage, désaccord entre fournisseur et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, troubles de voisinages (nuisances, immobilier), problème de mitoyenneté...

Après avoir étudié votre dossier, il propose une réunion de conciliation au cours de laquelle il entend et tente de rapprocher les intéressés. Il établit, le cas échéant, un constat d'accord en cas de conciliation. Si elles en ont exprimé la volonté dans le constat d'accord, les parties peuvent demander au Juge du Tribunal de Proximité, de lui donner force exécutoire.

LE RECOURS A LA CONCILIATION DE JUSTICE EST UN MOYEN SIMPLE, RAPIDE ET GRATUIT DE VENIR A BOUT D'UN CONFLIT EN OBTENANT UN ACCORD AMIABLE SANS PROCES.

Plus d'informations sur le site :
https://service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736

VOTRE CONCILIATEUR

Conciliateur de justice pour les secteurs de St Just St Rambert et St Bonnet le Chateau : **Yves LACHAUD.**

Pour le saisir ; se rendre sur le Site des Conciliateurs de Justice :
https://online.conciliateurs.fr/?depuis=nat

Bien demander que le dossier soit transmis au conciliateur de St Just sur Loire.

COORDONNÉES

Mairie annexe de St Just,
19 rue Joannes Beaulieu,
42170 St Just, St Rambert.
Par téléphone
06 07 29 17 91







PROPOSITION D'ACTUALITÉ SUR L'AIDE A L'ADAPTATION DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT (PIV)

SITE INTERNET PARTENAIRE

Date : octobre 2019

Périmètre géographique : région AURA

Aide à l'adaptation du logement au vieillissement : jusqu'à 5 000 € pour adapter votre salle de bain à vos besoins

Vous êtes…
> Retraité âgé de plus de 70 ans à revenus modestes
> Salarié ou retraité, âgé de plus de 60 ans, à revenus modestes et en perte d'autonomie

Et vous souhaitez réaliser des travaux d'adaptation dans votre salle de bains afin de vivre chez vous le plus sereinement possible.

BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE JUSQU'A 5 000€

pour aménager vos espaces sanitaires : douche à l'italienne avec col anti-dérapant, lavabo adapté aux personnes à mobilité réduite, WC réhaussés et de nombreux travaux connexes (barre d'appui, siège de douche, revêtements sols et murs…)

FAITES LE TEST D'ÉLIGIBILITÉ

pour savoir si vous pouvez bénéficier de l'aide à l'adaptation du logement au vieillissement.

Simple et rapide : la demande d'aide se fait directement en ligne !

+ Une solution complète pour rénover en toute confiance

> La possibilité de cumuler avec d'autres aides existantes : Anah, CNAV, aide départementale…
> Un conseil personnalisé et un accompagnement technique par un partenaire d'Action Logement

Cette aide est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Elle est disponible dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur. Pour connaître les modalités, consultez le site actionlogement.fr

MAISON FRANCE SERVICES
À SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU

Les horaires

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-17h
Mardi : 8h30-12h30
Mercredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h
Jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h
Vendredi : 8h30-12h30

Les permanences

Mission locale du Forez (16/25 ans) - sur rendez-vous :
Le 4ème mercredi du mois de 9h30 à 12h30 - 04 77 36 69 18

Service des impôts des particuliers - sur rendez-vous :
Les jeudis matin de 8h30 à 12h

Les services départementaux proposeront prochainement des permanences au sein de la Maison France Services.
Renseignez-vous auprès de l'accueil.

La Maison France Services **vous met également en relation avec les autres partenaires** qui ne proposent pas de permanence sur place (CAF, CPAM, Enedis, Carsat, MSA…).

Contact :
Espace Déchelette | 1 route d'Augel
04 77 50 14 30 | mfs.sbc@loireforez.fr

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

MAISON FRANCE SERVICES
SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU

Santé, famille, retraites, recherche d'emplois : un service personnalisé d'accompagnement à moins de 30 minutes de chez vous.

Les services du quotidien à côté de chez vous.

Loire Forez Agglo

Informations et accompagnement
dans vos démarches administratives.
Mise à disposition d'équipements informatiques.
Espace de confidentialité

SERVICES

- FAMILLE
- SOCIAL/SANTÉ
- RETRAITE
- EMPLOI
- LOGEMENT & ÉNERGIE
- SE DÉPLACER
- ACCÈS AU DROIT
- ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE
- ANTENNE LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

Pour que mon déplacement soit efficace

L'adresse mail et le mot de passe sont nécessaires pour tous les dossiers.

ÉNERGIE - TÉLÉPHONE
N° adhérent
Dernière facture

CAF (Caisse d'Allocation Familiale)
N° d'allocataire (sur courrier CAF)
Code confidentiel à 4 chiffres
Mes 3 derniers bulletins de salaire
Dernier avis d'imposition

IMPÔTS
Mon code d'accès à mon espace personnel
Mon n° fiscal
Le dernier avis d'imposition

CPAM, MSA, AMELI
ASSURANCE MALADIE
N° de sécurité sociale (carte vitale)
Code confidentiel

EMPLOI
Un CV papier ou sur clé USB si possible
Si je suis inscrit à Pôle emploi : mon numéro d'identifiant et mon mot de passe.

RETRAITE
Identifiant de la caisse d'assurance retraite
N° de sécurité sociale (carte vitale)

LOCATAIRE / PROPRIÉTAIRE
Le contrat de location

Ouverte à tous dans le respect du règlement intérieur, la maison de services au public consiste en un accueil de premier niveau du public qui souhaite :

- être accompagné dans ses démarches administratives,
- accéder à des outils numériques,
- rencontrer nos partenaires lors de leurs permanences,
- être informé sur les manifestations et services existants sur le territoire,
- trouver un lieu d'écoute et de convivialité.

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER
TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE SNU



Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans pour une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte obligatoirement un séjour de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.

4 OBJECTIFS
pour être acteur de sa citoyenneté

- **Transmettre** un socle républicain
- **Renforcer** la cohésion nationale
- **Développer** une culture de l'engagement
- **Accompagner** l'insertion sociale et professionnelle

3 ÉTAPES CLÉS

1 — Séjour de cohésion obligatoire
- **2 semaines dans une brigade de 200 jeunes**
- dans un autre département
- l'année qui suit la classe de 3e

2 — Mission d'intérêt général obligatoire
- **2 semaines**
- près de chez soi
- dans l'année qui suit le séjour de cohésion

3 — Engagement volontaire
- **3 mois minimum**
- dans le département de son choix
- entre 16 et 25 ans

7 THÉMATIQUES

1. Activités physiques, sportives et de cohésion
2. Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits
3. Citoyenneté et institutions nationales et européennes
4. Culture et patrimoine
5. Découverte de l'engagement
6. Défense, sécurité et résilience nationales
7. Développement durable et transition écologique et solidaire

+ Point d'étape sur les compétences et l'orientation

LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Dès le séjour de cohésion, les missions sont présentées et préparées dans le module Découverte de l'engagement et dans la vie quotidienne des maisonnées, au sein desquelles les jeunes peuvent élaborer un projet collectif. Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums, organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires. Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectuera une mission d'intérêt général.

Où ?
Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.

Des exemples ?
Participation à l'animation dans une structure pour personnes âgées, contribution à un chantier de restauration du patrimoine, à l'organisation d'un événement culturel ou sportif, etc.

Bonus
Un **accès en ligne à des cours de Code de la route** et, au terme de la mission, une première **inscription offerte à l'examen** du Code.

Quels domaines ?
Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.

Quand ?
Tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou **2 semaines** hors temps scolaire.

Et après ?
La structure d'accueil remettra à l'appelé **un certificat lors d'une cérémonie en préfecture.**

LE SÉJOUR DE COHÉSION

Le SNU offre à chaque jeune l'occasion de découvrir un autre territoire. C'est également une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

Toutes vos questions

Où vais-je habiter ?
Au sein d'une maisonnée dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances.

Les filles et les garçons sont-ils séparés ?
Oui, les dortoirs ne sont pas mixtes.

Pourrai-je garder mon portable ?
Il est interdit la journée pendant les activités.

Quel encadrement ?
Des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

Que vais-je apprendre ?
Des activités pratiques et des mises en situation sont organisées autour de temps collectifs, comme l'initiation au Code de la route, la formation aux premiers secours, etc.

Et pour un jeune en situation de handicap ?
Le SNU est inclusif et universel. Des aménagements sont mis en place au cas par cas afin de permettre la participation de tous.

Tout seul ?
Non, avec 10 personnes de ton âge, venant d'horizons différents.

Comment serai-je habillé ?
Nous allons te fournir une tenue que tu pourras conserver.

Comment commencera ma journée ?
La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante La Marseillaise.

Qui s'occupe des travaux courants du centre ?
Tous les jeunes participent aux services du centre (repas, nettoyage, gestion des déchets ménagers, organisations des activités, etc.).

L'ENGAGEMENT

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer à la création d'une société fraternelle et d'entraide. Ces différentes opportunités d'engagement civil ou militaire intégreront les formes de volontariat existantes, comme l'actuel Service civique.

LES MISSIONS ?
Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, etc., et concernent des secteurs très variés : la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, etc.

POUR QUI ?
Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

DURÉE ?
De 3 mois à 1 an.



À partir du 1er février, retrouvez toutes les informations utiles et inscrivez-vous directement sur snu.gouv.fr

2020

Retour sur une année particulière

Lorsque l'année 2020 a débuté sous des pluies d'embrassades, de fêtes et réunions de famille à 5, 10, 20, 30 personnes voire plus, dans les salles des fêtes ou restaurants, dans la sphère familliale ou entre amis, nous étions loin d'imaginer ce qu'allait nous réserver la première année de la décennie 2020. Un siècle plus tôt, on parlait des années folles ; on s'oriente vers une autre forme de folie qui risque de bouleverser profondément la vie économique et sociale.

Cette nouvelle édition papier du bulletin municipal désormais en parution annuelle s'orientera autour de l'évolution du COVID 19 au fil des mois.

JANVIER

Le mois des vœux et de ceux de la Municipalité

Le 18 janvier 2020, Gilbert SOULIER, Maire de la Commune présente avec son équipe municipale pour la dernière fois de ce mandat ses vœux à la population. A l'époque, pas de présentation de projet à venir, non à cause de la crise sanitaire qui est encore loin, mais en raison de l'approche du premier tour des élections municipales. En revanche, nous étions loin d'imaginer qu'il s'agirait d'un des seuls grands rassemblements de l'année. En effet avec sa centaine de personnes, cette cérémonie des vœux fera figure d'exception en cette année 2020 si particulière...









Le point sur

LA RÉFECTION DU RÉSERVOIR D'EAU DE SAINT-NIZIER

Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du Haut Forez gère un réseau de 302,24 km. Il est recensé 37 ouvrages de stockage (réservoirs) d'une capacité de 7 986 mètres cubes.

Les volumes mis en distribution moyen par jour ont été de 1 085 mètres cubes. La capacité d'autonomie du réseau s'élève donc à 7,4 jours.

Au fil du temps, ces réservoirs deviennent moins étanches. Ainsi, celui de St Nizier situé près de la croix du Champ a été complètement rénové.

Il est constitué de deux cuves de 100 mètres cubes. Il a été procédé à l'étanchéité de ces dernières ainsi que l'extérieur de l'ouvrage. A l'intérieur, les canalisations et chambres de vanne ont été remplacées. La clôture de l'ouvrage a été refaite pour sa sécurisation.

Le coût total s'élève à 94 504€ H.T.

GS







LOTO DU CCAS

Environ 140 personnes venues pour « quiner » ce dimanche 2 février.

Les parties gratuites pour enfants ont permis de s'échauffer, mais surtout de récompenser ces jeunes avides et heureux de jouer.

La roue a tourné grâce à la manivelle actionnée par Louis Perrin, libérant ainsi les numéros espérés, mais, et c'est normal, d'une façon très aléatoire. La loi des séries s'applique toujours : certains numéros reviennent régulièrement. Les joueurs avaient les yeux fixés sur les cartes de jeu à l'annonce des numéros par Aline Frery. Les murmures entendus traduisaient des espérances ou des déceptions... Mais un petit bonheur lorsque après relecture des numéros par Marcel Montet, la carte était validée et le lot bien gagné !

Les membres du CCAS se sont beaucoup investis pour faire de cette après-midi un moment de rencontre et d'échanges. Ce fut une réussite, le tout dans la plus grande convivialité

Chaque partie était récompensée par de nombreux lots et variés grâce à la générosité des commerçants et des entreprises, voire de particuliers.

A retenir, la liste des plus grands gagnants :

1er lot : un bon d'achat de 150€ pour Mme Gonon.

2ème lot : un smartphone pour Mme Cabane.

3ème lot : une cafetière à dosette pour la jeune Camille.

4ème lot : abonnement pour 10 places de cinéma pour Mme Dumas.

GS



FÉVRIER

Le point sur l'évolution de la crise sanitaire

Le 30 janvier 2020, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) signale un total de 7818 cas confirmés dans le Monde, pour la plupart en Chine, 82 ont été signalés dans 18 autres pays. L'évaluation du risque par l'OMS le situe à très élevé pour la Chine et élevé au niveau mondial.

Mi-février, en France, tout parait encore loin... pourtant l'Italie, pays voisin, semble déjà très atteint avec des mesures de confinement qui apparaissent. A la frontière voisine, Nice puis Menton annulent tour à tour leur carnaval, mondialement célèbre et qui attire en temps normal une foule très importante. La première raison invoquée sera la météo défavorable mais très vite nous connaîtrons la véritable raison : la COVID 19.

A St Nizier comme ailleurs en France, on s'interroge mais la vie continue. De plus, beaucoup pensent qu'à la campagne quoi qu'il arrive, on sera plus préservé....

CONCOURS DE COINCHE DES JA



Les jeunes agriculteurs, communément appelés JA, est une association regroupant les jeunes âgés de moins de 35 ans.

Certains sont déjà agriculteurs, d'autres préparent leur installation. Ils ont tous cette passion pour la culture ou l'élevage. Au cours de leurs réunions, ils échangent sur le métier. De plus, ils sont animés par un esprit d'entraide, une valeur à souligner dans un monde où l'individualisme a tendance à devenir la règle commune de vie.

Pour notre secteur, l'association compte 20 adhérents.

La composition du bureau est la suivante :

Président : Clément COURAT
Co-Président : Matias PITIOT
Trésorier : Clément VIOLON
Secrétaire : Chrystelle SEYSSIECQ

Ce samedi 22 février, ils ont organisé un concours de coinche qui a rassemblé 100 participants. Le premier lot (2 bons d'achat de 80 €) a été remporté par Marie RIPAMONTI et Hugo BONNEFOY, le deuxième (2 bons d'achat de 60 €) par Jean-Paul et Jeanine FRERY.

Tous les joueurs ont été primés, et le lot de consolation était un coq.

Un grand merci à tous ces jeunes qui ont organisé cette animation dans la commune, moment de convivialité, d'échanges et de camaraderies.

GS





ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Une majorité absolue des suffrages et un taux d'abstention élevé.





À l'occasion des élections municipales 2020, on dénombrait 15 candidats pour autant de sièges à pourvoir à Saint-Nizier-de-Fornas.

Tous les sièges du conseil municipal sont octroyés au premier tour, les candidats suivants ayant tous recueilli la majorité absolue des suffrages :

- Pierre LAGER,
- Loïc LAGER,
- Pierre CONVERT,
- Amandine MARNAT,
- Gaëlle FERRAGNE,
- Aline FRERY,
- Frédéric BONHOMME,
- François CAPUANO,
- Joëlle DEROST,
- Jean-Paul BERGER,
- Sylvie COURAT,
- Mauro GRAMOLELLI,
- Marie-Claude PERRIN,
- Marc COFFY,
- Gilbert SOULIER.

Dans la localité, le taux d'abstention s'élève à 56,36 %. Cela représente une abstention 23,9 points plus élevée que celle du premier tour des élections municipales 2014.

On observe un vote blanc à hauteur de 1,79 % chez les votants de Saint-Nizier-de-Fornas, ainsi que 0,9 % de votes nuls.

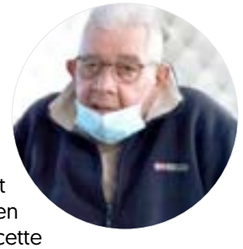
FB

MARS

Les élections municipales

Alors que les premiers cas de coronavirus sont officiellement recensés en France dans l'est du pays et en région parisienne, avec les premiers décès, le pays semble partagé. Pour les uns, une pandémie de grande ampleur est inévitable, pour les autres il s'agit d'une simple grippe sans plus de conséquences.
Dans ce climat troublé, le premier tour des élections municipales se tiendra le 15 mars 2020.
Comme dans de nombreuses communes, à St Nizier, une seule liste sera présente et donc élue dans son intégralité dès le premier tour.
Par contre, des mesures sanitaires strictes seront mises en place avec présence de gel hydroalcoolique, gants, sens de circulation et stylo unique... ce qui partagera encore à cette époque la population sur l'utilité de ces dispositions. En tous cas, il semblerait quand même que la population prenne peur de la contamination car le taux de participation de cette élection n'aura jamais été aussi faible avec 43.64 % contre 67.64% en 2014.

CLAUDE LEVET, *le pavoisement de la commune et reconnaissance à son responsable*



Comme vous le savez tous, le Monument aux Morts de la commune est régulièrement paré de ses drapeaux tricolores. Nous devons cela à une personne bien connue de ST NIZIER, à savoir CLAUDE LEVET. Bien qu'étant né à ST ETIENNE et y ayant vécu jusqu'à 9 ans, nous le considérons comme un enfant du pays. Claude a résidé à ST BONNET avant de s'installer à Mizeriecq puis finalement à St Nizier. Le travail en usine jusqu'en 1958, la ferme jusqu'en 1984-85 ont occupé Claude, avant qu'il prenne le poste d'employé communal jusqu'en 1999 et depuis, profite de sa retraite. Mais revenons au pavoisement puisque Claude a la haute mission de dresser les drapeaux au Monument aux Morts. C'est M. PEYRET, ancien maire, qui a confié cette responsabilité à Claude. Suivant un calendrier donné par la mairie chaque année, Claude connait les dates pour effectuer le pavoisement. Certaines sont bien connues, comme le 8 MAI, le 14 JUILLET et le 11 NOVEMBRE, et d'autres sont moins présentes à notre esprit, mais non moins importantes pour autant. Nous remercions bien chaleureusement CLAUDE de nous avoir accordé cet entretien, et nous lui adressons nos félicitations pour son travail assidu au cœur de notre commune.

AF



Souhaitons la bienvenue à
ELODIE ET SYLVAIN BREUIL



Tout d'abord, merci à ce jeune couple de m'avoir accueillie pour formaliser cet entretien. Elodie et Sylvain sont installés à la Roche depuis juillet 2020, après une dizaine d'années passées à St Bonnet. Ils avaient envie de tranquilité et d'espace pour vivre au vert à la campagne. Le hameau de la Roche s'est donc imposé comme une évidence et ils ne regrettent pas leur choix. Elodie qui est originaire d'Usson, exerce la profession de vendeuse en boulangerie à Apinac, et Sylvain, originaire de St Pal en Chalencon, travaille à la Tourette en tant que mécanicien automobile. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune et plus particulièrement à la Roche.

AF

MARS

L'OMS emploie le terme de pandémie. De nombreux pays sont concernés dont la France.

L'épidémie évolue à vitesse grand V ; c'est ainsi que le 17 mars 2020, le pays rentre dans un premier confinement total avec arrêt de l'activité économique, scolaire, de loisirs...

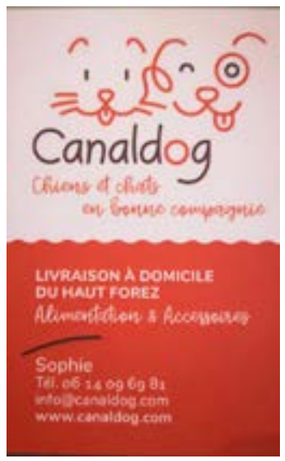
Chacun est invité à rester chez soi et se déplacer uniquement dans un périmètre restreint avec une dérogation.

Ainsi, l'activité est au ralenti. A St Nizier, c'est l'arrêt des chantiers en cours comme la rénovation du château d'eau, la rénovation des appartements de la Mairie ou le report des travaux d'assainissement de Biesse La Chaux.

Pourtant, dans cette période morose mais heureusement avec une météo plutôt ensoleillée, la vie se poursuit et des niziérois continuent au quotidien d'œuvrer pour le bien de notre territoire par des actes simples mais importants du quotidien. D'autres continuent d'avoir des projets très difficiles à mettre en œuvre dans cette période particulière.

Nous avons décidé de mettre en avant toutes ces personnes pour savoir comment elles vivent le confinement.

C'EST NOUVEAU !



CANALDOG,

Un nouveau service appelé CANALDOG s'est créé à St Nizier et ces alentours grâce à Sophie, une nouvelle habitante du bourg ;

Il s'agit plus précisément de la vente des produits alimentaires et accessoires pour chiens et chats, le tout livré à domicile. Souhaitons un vif succès à cette nouvelle activité.

FB



PIERRE OGIER,

un nouveau métier lié à une idéologie

En ces temps un peu troublés, de nombreuses personnes font le choix de la reconversion dans le but de réaliser un métier ou une passion en adéquation avec leurs valeurs.

Pierre OGIER, 56 ans est installé au hameau de Chazol depuis maintenant 24 ans. Il était auparavant responsable de bureau d'étude puis suite à une maladie auto-immune, il prendra le statut d'indépendant en tant qu'agent commercial qui le conduira par la suite à une première reconversion dans le milieu du handicap. En effet, il sera moniteur d'atelier ESAT (ex ADAPEI) puis conseiller emploi pour personnes handicapées sur St Etienne.

En 2014, l'opportunité s'offre à lui de pouvoir réaliser le Chemin de St Jacques de Compostelle. Il quittera tout durant deux mois et demi et réalisera les 1800 kilomètres du parcours sur lequel il fera de nombreuses et magnifiques rencontres. Ce pèlerinage associé à une retraite dans le temple bouddhiste « Wat Pa Tam Wua » situé dans le nord de la Thaïlande, seront deux éléments déclencheurs pour sa deuxième reconversion.

Ses valeurs : manger mieux et naturel.

Son but : proposer des produits alimentaires biologiques avec une notion d'équité et de solidarité.

En effet, Pierre OGIER a longtemps travaillé dans un grand groupe industriel mais en proposant ses produits bio, il ne veut pas créer une multinationale, bien au contraire, son objectif est de pouvoir proposer des produits bio, d'entreprises à taille humaine et issus de commerce équitable afin de soutenir les petits producteurs.

Ainsi, c'est en septembre 2019 que démarre son auto-entreprise « LES SAVEURS DE LANNA » spécialisée dans la vente de thés du monde, tisanes, riz et épiceries (nouilles, assaisonnements, produits coco, épices et biscuits)

Ses réseaux de distribution sont la vente sur internet ainsi que les salons et foires à travers la France. Les raisons sont multiples : par le biais des salons, il cible une population sur plusieurs jours avec laquelle il pourra avoir un contact direct alors que la vente sur internet lui permettra une fidélisation de sa clientèle au long terme.





Hélas, la crise du COVID 19 viendra bouleverser ses plans. En effet, avec le confinement, l'annulation de nombreux salons conjuguée à l'indisponibilité de la personne en charge du paiement en ligne de son site internet compliqueront les débuts de l'activité. C'est une période délicate mais malgré la difficulté, Pierre OGIER n'est pas de nature à céder au pessimisme et découragement.

Ainsi, entre juin et septembre 2020, il fera des marchés d'été comme ceux de St Paulien, La Chaise Dieu, St Anthème, Boisset ou Retournac, en fin d'année des marchés de Noël (si la crise sanitaire le permet). Par ailleurs, son expérience dans le milieu industriel lui a permis d'avoir un réseau de connaissances important qu'il compte utiliser entre autre via les comités d'entreprises.

Son but étant on le rappelle la communication, le relationnel et surtout faire partager son plaisir et sa passion à travers son activité et non engendrer de gros bénéfices, simplement pouvoir en vivre un minimum jusqu'à l'âge de la retraite.

FB

Vous pouvez retrouver les produits bio des saveurs de Lanna sur :

www.lessaveursdelanna

<u>Contact :</u>
Pierre OGIER
643 Route de Chazol
à Saint Nizier de Fornas
06 71 05 24 52
lessaveursdelanna@outlook.fr

A LA RENCONTRE DE
MONIQUE SAILLANT



Monique habite le Bourg depuis 2000 dans la maison qu'ils ont fait construire avec son époux en 1983.

Ecoutons la décrire son action dans l'entretien de l'église.

Depuis 2010, de Pâques à la Toussaint, j'ouvre tous les jours vers 8h30 en allant acheter mon pain à la boulangerie de Saint Nizier, et je ferme vers 18/19 heures.

L'été j'ouvre la grande porte pour faire entrer le soleil.

Entre la Toussaint et Pâques, j'ouvre seulement les samedis et dimanches car il y a moins de passage. S'il y a de la demande, les gens viennent me voir et je vais ouvrir.

En période estivale notre église est très visitée, notamment par des groupes de marcheurs. Elle suscite la curiosité autant de l'intérieur que de l'extérieur. Un petit descriptif est à disposition.

Contraintes : bien fermer le soir. Je n'habite pas trop loin mais il faut y aller et il m'est arrivé d'y penser très tard !

Notre église étant située en bordure de route (avec beaucoup de trafic) je balaye souvent l'intérieur, les débris y rentrent. Le nettoyage complet s'effectue 2 ou 3 fois par an avec 5 ou 6 bénévoles ainsi que l'employé communal pour les araignées en hauteur et les vitraux.

Anecdote : au printemps 2017, en allant fermer le soir, deux dames m'attendaient à l'intérieur. Elles effectuaient un « chemin de conversion » de Grenoble à Bordeaux et m'ont demandé l'hospitalité pour la nuit avec petit déjeuner, ainsi que de quoi se nourrir le lendemain. Une belle rencontre.

MC

Précisons également que Monique fleurit régulièrement le chœur et l'autel avec la production de son jardin.

DISTRIBUTION DE MASQUES

La municipalité soucieuse de la santé de ses concitoyens a acheté des masques en tissu auprès de la société Néobulle, basée à St Bonnet le Château.

La distribution a été effectuée ce mercredi 29 avril par les conseillers actuels, les nouveaux élus et Louis PERRIN.

Ainsi, chaque habitant adulte ou adolescent a été doté d'un masque « grand public ».

De plus, les personnes âgées de 75 ans et plus ont reçu deux masques chirurgicaux.

En cette période de pandémie, le port du masque est vivement conseillé, mais il ne dispense pas des gestes barrières et de la distanciation sociale.

Les associations USSF et SAINTOURNIZ ont participé financièrement au coût de l'achat, un geste de solidarité apprécié ; nous les en remercions vivement.

GS

AVRIL

En Mairie, l'activité aussi a fortement été réduite. Afin d'aider la population à se prémunir devant la pandémie, des distributions de masques ont été réalisées.

COMMÉMORATION DU 8 MAI



Une commémoration du 8 mai semblable à aucune autre.

Nous n'avons pas pu nous rassembler en nombre devant le monument aux morts pour nous souvenir ensemble de notre histoire.

En cette période de confinement et les règles sanitaires édictéees (pas plus de 5 personnes), la municipalité a tenu à commémorer l'armistice de la guerre de 39/45.

Par la pensée, le recueillement et les liens de notre mémoire commune, nous avons rendu un hommage silencieux à tous nos soldats morts pendant cette terrible guerre.

Un grand merci au porte-drapeau Romain COURAT et à la photographe Marcelle LAGER.

GS

MAI

Lundi 11 mai est un jour de libération. C'est le début du déconfinement. La vie va pouvoir reprendre peu à peu mais pour combien de temps ? l'avenir le dira....

Ainsi, les projets peuvent reprendre

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT BIESSE LA CHAUX

Un réseau collectif d'eaux usées pour les habitants de Biesse et La Chaux

Lors du précédent mandat, le Conseil Municipal avait acté la création d'une station d'épuration au lieu-dit La Chaux afin de réaliser la REFECTION de l'assainissement du bourg nord certes existant mais dont l'état laissait à désirer. Ainsi, cette remise en conformité n'avait engendré aucun droit de branchement pour les habitants concernés.

A l'époque, Il avait été budgétisé également la CREATION d'un nouveau réseau d'assainissement pour les hameaux de Biesse et La Chaux afin d'optimiser la station d'épuration de ce dernier hameau. Comme pour toute création, une participation appelée « droit de branchement » a été demandée aux habitants concernés.

Pour rappel, la configuration de la commune ne permet pas la mise en place de l'assainissement collectif dans tous les hameaux. Ainsi, les habitations ne pouvant bénéficier de ce service doivent s'équiper d'un système d'assainissement dont le coût avoisine les 10 000€ puis sont redevables d'une taxe annuelle avoisinant les 200 €.

Ainsi, les habitants de Biesse et La Chaux ne sont plus concernés par le système d'assainissement non collectif (SPANC). En effet, le chantier de la création d'un nouveau réseau d'eaux usées sur 900 ml (diamètre 160 mm) avec création de 25 branchements jusqu'à la station d'épuration a débuté au cours du mois de juin 2020. Il a été prévu également la reprise du réseau d'eau pluvial existant.

Le coût des travaux est estimé dans son ensemble à 171 328.50 € HT et avait été budgétisé par la commune de St Nizier lors du précédent mandat. Le transfert de compétence en matière d'assainissement depuis 2017 a occasionné que l'intégralité du chantier a été supervisé par les services techniques de St Etienne Métropole.

FB











CONSEIL MUNICIPAL

Vos élus : leurs délégations et leurs commissions



Gilbert SOULIER, Maire (retraité)

Commune : Finances, président de la commission appel d'offres et du CCAS.

Saint-Etienne-Métropole : Conseiller communautaire

Divers : Vice-président SIAEPHF, vice-président SIVOM, délégué SYMPAE.



Sylvie COURAT, adjointe (agent de service)

Salles communales (responsable de commission), fleurissement, cimetière, commision d'appel d'offres (suppléante)

Divers : déléguée ADTHF, Déléguée suppléante SIEL



Frédéric BONHOMME, adjoint (agriculteur fromager)

Communication (responsable de commission ; bulletin municipal, site internet)

Commission appel d'offres, finances, PLU

Divers : Syndicat paragrêle



Marie Claude PERRIN, adjointe (retraitée)

Associations et actions sociales (responsable de commission) : CCAS et associations de la commune.

Fleurissement, Commission d'appel d'offres (suppléante), bulletin municipal (photos), cimetière.



Pierre LAGER, adjoint (retraité)

Bâtiments, voirie et déneigement (responsable de commission), commission d'appel d'offres, PLU.

Divers : Délégué SIVOM



François CAPUANO, conseiller municipal (responsable transport)

Bulletin municipal (distribution), CCAS.



Marc COFFY, conseiller municipal (retraité)

Bulletin municipal (articles, photos et distribution), site internet, associations, voirie et déneigement, commission d'appel d'offres, cimetière, sonorisation.

Divers : Délégué SIEL

JUIN

Deux mois après les élections municipales du 15 mars, le nouveau conseil municipal se réunira, à la salle socioculturelle, afin de respecter la distanciation sociale et les contraintes sanitaires imposées par l'épidémie, pour l'élection du maire et de ses adjoints.
Le maire sortant, Gilbert Soulier, sera réélu à la tête de l'assemblée. Quatre adjoints l'accompagneront : Sylvie Courat (1ère adjointe), Fréderic Bonhomme (2e adjoint), Marie-Claude Perrin (3e adjointe) et Pierre Lager (4e adjoint).





Joëlle DEROST, conseillère municipale (aide soignante retraitée)

CCAS, bulletin municipal (distribution)

Divers : révision listes électorales



Mauro GRAMOLELLI, conseiller municipal (menuisier)

Sonorisation, bâtiments, bulletin municipal (distribution)



Pierre CONVERT, conseiller municipal (directeur d'agence bancaire)

Bulletin municipal (distribution), sonorisation, associations.

Divers : Délégué ADTHF, correspondant Défense.



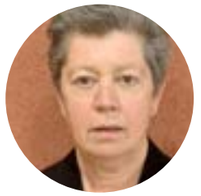
Jean Paul BERGER, conseiller municipal (agriculteur)

Commune : Voirie et bâtiments, commission appel d'offres (suppléant).



Loïc LAGER, conseiller municipal (technicien)

Bulletin municipal (distribution), associations, bâtiments.



Aline FRERY, conseillère municipale (retraitée)

CCAS, Bulletin municipal (articles, photos, distribution), cimetière

Divers : Déléguée SIEPSBC (secrétaire), déléguée CNAS, révision des listes électorales.



Gaëlle FERRAGNE, conseillère municipale (assistante maternelle)

Bulletin municipal (articles, photos, distribution), CCAS, associations.



Amandine MARNAT, conseillère municipale (professeur d'Anglais)

Bulletin municipal (articles, photos, distribution)

Divers : déléguée SIEPSBC (suppléante)

C.C.A.S. :

Gilbert SOULIER
Marie-Claude PERRIN
Joelle DEROST
François CAPUANO
Aline FRERY
Gaëlle FERRAGNE

MEMBRES EXTÉRIEURS :

Paulette VALOUR
Marie Pierre JAVELLE
Marcel MONTET
Louis PERRIN
Pierre DEGRUELLE

LE BON SENS DES PANNEAUX

La route de la Croix Blanche semble faire l'objet, été comme hiver, d'actes de vandalisme sur ses panneaux routiers.

Le dernier en date à être victime de ces actes d'incivilité est le panneau sens interdit, nouvellement installé entre la route de la Croix Blanche et la route menant à la Vieille Bâtie.

Mais au fait, pour quelle raison avoir installé un tel panneau ? Est-ce un non-sens ?

A l'évidence non, puisque que quelques semaines avant sa pose, un GPS qui n'avait semble-t-il pas le sens de l'orientation, a guidé un camion 33 tonnes au beau milieu de la route de la Croix Blanche avant de faire tourner ce dernier sur la voie menant à la Vieille Bâtie.

Le bon sens aurait pu alerter le chauffeur du poids lourd de ne pas s'aventurer au milieu des bois qui plus est, sur une route étroite mais qui devait mener sur une zone artisanale, chose insensée.

La conséquence a été catastrophique pour une habitante de la Vieille Bâtie qui a vu le toit de sa maison être emporté par le passage forcé du 33 tonnes.

Ainsi, le bon sens a été de poser un panneau sens interdit afin d'éviter tout autre problème.

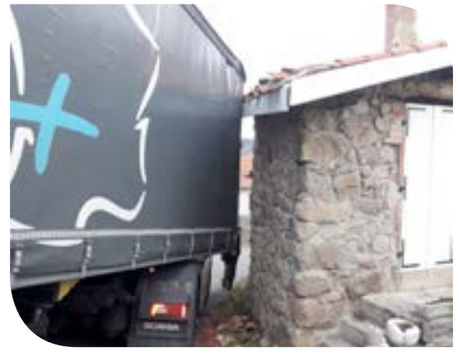
Oui mais voilà, ce n'est pas le bon sens pour tout le monde. Parfait pour les habitants de la Vieille Bâtie qui ne voient plus traverser à vive allure les automobilistes toujours pressés d'arriver plus vite mais absurde pour ces mêmes automobilistes qui doivent ainsi faire un léger détour.

Conséquences : Panneau tagué afin d'exprimer vraisemblablement un non-sens !

Ce panneau sens interdit a ainsi été nettoyé par les employés communaux et restera toujours à son emplacement pour le bon sens de tous !

FB







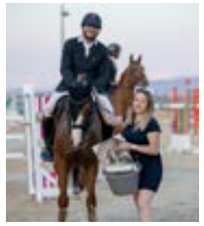


CENTRE ÉQUESTRE CONCOURS LES BALCONS DU FOREZ 2020



Chaque année au cours du mois d'août, ce concours CSO est très attendu du monde des amateurs de chevaux. Pour ce millésime 2020, tous les bénévoles ont encore plus œuvré afin que la réussite soit au rendez vous. Cette mission était d'autant plus périlleuse avec les contraintes liées à la COVID 19.

Malgré cela, pour ce week-end d'août très ensoleillé, de nombreuses écuries et autres centres équestres du département mais aussi des régions alentours ont répondu présent. Ainsi cet évènement a été une nouvelle fois un véritable succès. Manu Besnardeau remercie encore une fois l'implication des bénévoles sans qui rien ne serait possible. FB

























AOÛT

Tous les rassemblements, compétitions sportives sont à l'époque plus ou moins reportés. En effet, même si depuis cet été, la COVID semble être maîtrisée grâce entre autre aux effets bénéfiques du confinement, les rassemblements demeurent très limités.

Grâce à des mesures sanitaires, l'écurie Besnardeau maintiendra son traditionnel concours d'août, une manifestation très importante pour le centre équestre du Champ.

Cette manifestation s'avèrera être un brillant succès, une des rares organisées sur notre territoire et même certainement du département.

ZOOM SUR... LA COMMISSION CIMETIÈRE

Marc COFFY, conseiller municipal et nouvel élu sur notre commune travaillait dans le milieu de l'informatique. Ainsi, il met au service de la municipalité ses connaissances dans ce domaine afin de faciliter certaines tâches. La gestion des tombes du cimetière est un travail particulièrement important et son informatisation permettrait d'optimiser au mieux cette tâche. Ainsi, Il a été décidé de répertorier toutes les tombes de notre cimetière sur un logiciel.

Aussi, nous sommes en train de relever tous les noms de familles, les années de naissances et de décès inscrites sur les tombes. Marc COFFY s'est occupé de la création du logiciel. Marie-Claude PERRIN, Sylvie COURAT et Aline FRERY se chargent d'alimenter le fichier informatique. Ainsi, la lecture informatique sera moins fastidieuse que de compulser les documents papiers existants.

FB

SEPTEMBRE

C'est la fin des vacances... Ces dernières ont pu se dérouler malgré l'obligation du port du masque. Ainsi, l'activité touristique a évité le pire malgré les contraintes, mais ne va-t-on pas avoir le revers de la médaille ?

Ainsi, la rentrée scolaire s'effectue dans des conditions relativement normales

Mais l'épidémie de COVID 19 semble progressivement reprendre peu à peu.

ZOOM SUR... LA COMMISSION BÂTIMENT

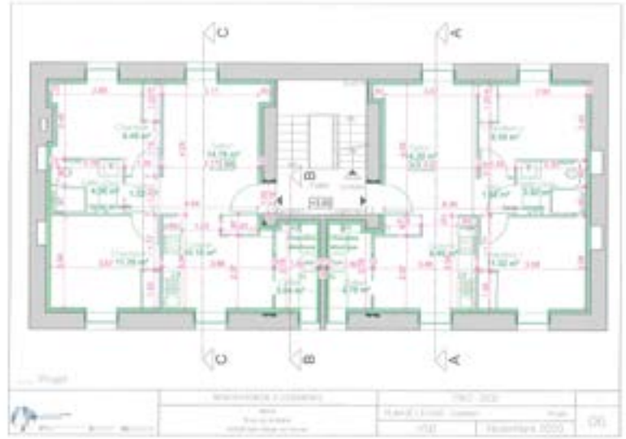
Pierre LAGER, adjoint, est en charge des bâtiments municipaux avec une commission composée de 3 autres conseillers municipaux à savoir Jean Paul BERGER, Loïc LAGER et Mauro GRAMOLELLI.

Ils sont en charge du suivi de l'entretien des bâtiments communaux ainsi que de la réflexion de l'aménagement futur de certains d'entre eux.

En effet, en 2020, par exemple la rénovation des appartements de la Mairie a été actée et prendra effet en 2021. Le coût total est de 150 000 euros subventionné à 80% par l'Etat, la Région et le Département.

Un autre exemple significatif est l'aménagement de l'ancienne maison Desmartin située au bourg qui a fait l'objet de nombreuses réflexions courant 2020. Ce dossier très important qui pourrait voir la création d'un restaurant et de salles communales fera l'objet d'une attention particulière au cours des mois à venir.

FB



Plan de rénovation des appartements de la Mairie

travaux... GOUDRONNAGE

Cette année la rénovation des voies communales a concerné le tronçon de route reliant Epizol à La Bâtie jusqu'à hauteur de la maison Beauvironnet. En effet, cet axe était particulièrement dégradé. Dans un même temps, la voie dite Rue des Lauriers et non goudronnée jusqu'à présent, désservant deux habitations et reliant Epizol au Monnet a été refaite jusqu'au niveau de la deuxième maison permettant ainsi un meilleur confort pour les habitants empruntant cette voie au quotidien. FB







LA VITESSE DEVIENT UN FLÉAU

sur nos petites communes rurales.

Très régulièrement nos concitoyens revendiquent la pose de ralentisseurs, de panneaux de limitations de vitesses ou autres chicanes.

Ces demandes sont bien souvent fondées mais hélas les panneaux sont trop souvent non respectés et la présence de chicanes ou ralentisseurs posent problème pour le déneigement ou le passage quotidien des engins agricoles ou du BTP.

On pourrait faire appel à plus de civisme mais au vu de l'accroissement du trafic routier au fil du temps, cet espoir reste vain.

Malgré tout, certaines zones doivent faire l'objet d'une attention plus particulière afin d'éviter le pire.

Ainsi, à la demande de Manu BESNARDEAU, une étude de vitesse a été réalisée au niveau du centre équestre. Ce lieu accueille un public de jeunes enfants au quotidien.

Les éléments clefs de cette étude sont les suivants :

Relevé de vitesses effectué entre le jeudi 29 octobre et mercredi 4 novembre 2020

Vitesse théorique sur cet axe limitée à 80 km/h

Nombre de véhicules en 1 semaine : 769 soit 115 par jour en moyenne.

Vitesse moyenne sur une semaine : 53 km/h.

Nombre de véhicules au dessus de :

- 80 km/h : 23 soit 3%
- 70 km/h : 69 soit 9%
- 60 km/h : 221 soit 29%
- 50 km/h : 477 soit 62%

3 véhicules ont été observés à + de 110 km/h

3 autres véhicules observés à + de 100 km/h

FB

Le Conseil Municipal va se pencher sur les mesures à appliquer afin de limiter la vitesse au niveau du centre équestre qui semble au vu de l'étude trop élevée pour une route aussi étroite.

UN PORTAIL FLAMBANT NEUF

pour le cimetière





Le cimetière est un lieu de recueillement pour toute la population. Aussi on se doit de le préserver. C'est ainsi que divers travaux sont régulièrement réalisés chaque année. Après le goudronnage en 2019, c'est la rénovation du portail qui a été faite cette année avec un sablage réalisé par l'entreprise ATOLIAP de St Bonnet qui a valu à nos employés communaux un travail de démontage et remontage assez périlleux.

Tout a été effectué à temps avant le jour de la Toussaint.

Pour 2021, un nouveau chantier devrait voir le jour et concernera la rénovation des murs intérieurs de chaque côté du portail.

FB

OCTOBRE

Début octobre, les chiffres de la COVID-19 sur le secteur de ST ETIENNE METROPOLE explosent. Au 20 octobre, plus de 800 cas pour 100 000 habitants et la région stéphanoise voit déjà ses hopitaux en saturation, le spectre du confinement réapparait.

Dans un premier temps, nous aurons droit au couvre-feu entre 21h et 6h sur St Etienne Métropole, étendu une semaine plus tard à tout le département.



ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

Mercredi 11 novembre, nous avons marqué un temps de recueillement pour tous ceux, qui entre 1914 et 1918, ont laissé leur vie sur le champ de bataille.

Pour la plupart d'entre eux, ils étaient jeunes, entre 18 et 30 ans et originaires de St Nizier et d'ailleurs.

Leur jeunesse a ainsi été brisée et pour ceux qui sont revenus, c'est 4 ans de leur vie qui a été amputée, sans parler des séquelles laissées par ce terrible conflit.

Alors, cinq minutes de notre temps pour se souvenir, c'est peu de chose, même à une époque profondément troublée mais sans comparaison avec ce qu'ont pu vivre nos combattants il y a 100 ans. FB



UNE BOULANGERIE BRÛLERIE DANS LA RÉGION

Benjamin PRUVOST a des attaches familiales sur St Nizier à Chazol.

Depuis quelques mois, lui et sa compagne Louise CADET avaient un projet de création d'une boulangerie/brûlerie dans la région.

En effet, Louise est boulangère de métier. Elle veut proposer des pains au levain et viennoiseries alors que Benjamin s'est reconverti dans la torréfaction de café.

S'ils n'ont pu trouver un point d'ancrage sur St Nizier, l'ancienne boulangerie de Luriecq a été un lieu idéal à la réalisation de leur projet.

C'est ainsi que depuis novembre, leurs pains au levain et café aux différentes saveurs rencontrent un vif succès auprès du public.

On peut aussi les croiser sur différents marchés dont celui de St Bonnet le Château chaque vendredi vers le Petit Casino. FB

Pour plus de renseignements :
Boulangerie Brûlerie Grand Matin - 06 58 85 64 16

NOVEMBRE

Malgré le couvre-feu, la situation se dégrade dans la plupart des régions. Ainsi, un deuxième confinement moins strict que le premier entrera en vigueur à compter du 2 novembre. Nous sommes repartis dans une période morose et incertaine.



ILLIWAP EN 2 MOTS

Pourquoi accéder à ILLIWAP ?

Pour suivre les alertes et les informations communales en instantané (ex : coupure d'électricité, fuite d'eau...)

Comment accéder GRATUITEMENT à ILLIWAP ?

1) Télécharger sur son téléphone l'application ILLIWAP
2) Rechercher le nom de sa commune
3) Cliquer sur suivre
4) Vous êtes abonné et pouvez accéder à toute l'actualité totalement gratuitement





CCAS : DES CHOCOLATS À LA PLACE DU TRADITIONNEL REPAS DES ANCIENS

Cette deuxième semaine de décembre a eu lieu une nouvelle action dans la commune : la distribution des boîtes de chocolats de Noël.

En effet, le traditionnel repas des anciens ne pouvant avoir lieu en raison des mesures sanitaires liées à la Covid-19, il a été décidé par le CCAS que tous les Nizierois âgés de plus de 65 ans se verraient remettre en échange des chocolats fabriqués par le Moulin Melou et estampillés au nom de la commune.



Les élus de la municipalité se sont ainsi relayés et ont à tour de rôle distribué pas moins de 186 colis aux heureux bénéficiaires. Parfois en binômes, parfois en famille et accompagné de leurs enfants, ils ont reçu un accueil chaleureux de la part des personnes âgées. Ce fut donc l'occasion d'un joli moment d'échange entre les générations.

Les sourires étaient perceptibles derrière les masques et la joie évidente dans les regards. Si le virus a eu raison pour cette année du repas convivial des anciens, il n'a pas entamé la bonne humeur de cette rencontre, caractéristique de notre village et qui nous rappelle qu'il fait bon vivre à Saint Nizier.

AM

DÉCEMBRE

Après ce deuxième confinement encore plus ciblé à protéger nos aînés et personnes fragiles, les chiffres semblent sensiblement baisser à nouveau ou stagner. Ainsi, à l'approche des fêtes de fin d'années et notamment pour Noël, un assouplissement des contraintes est acté. Les familles pourront ainsi se réunir en respectant malgré tout certaines mesures.

A St Nizier, pas de repas des anciens possibles, ainsi le CCAS marque le coup en offrant aux personnes de plus de 65 ans une boîte de chocolats. Le geste est là, oui mais avec des barrières. Ainsi la convivialité qui caractérisait les rencontres, les visites de nos aînés lors des années antérieures en prend un sacré coup. Voilà bien tout le résumé de cette année 2020 en espérant que 2021 soit meilleure pour tous...

LE CLUB DE L'AMITIÉ

vous souhaite ses meilleurs voeux

Meilleurs Voeux !

Chers adhérents du club de l'Amitié de St Nizier de Fornas

L'année 2020 se termine enfin ! Que sera 2021 ?

Cette crise sanitaire a bousculée nos habitudes, personnes seules encore plus isolées, fini les rencontres du mardi, avec parties de cartes, de scrabble autour du café à 16h. La vie du club s'est arrêtée !

Malheureusement, la réouverture ne se fera pas en début d'année, peut être pour l'été... vous serez informés en temps voulu. Nous avons une pensée pour nos anciens disparus en 2020 et leur famille.

Nous espérons que vous avez passé de bonnes fêtes.

La Présidente et son équipe vous présentent ses meilleurs vœux de bonne santé pour 2021.

Prenez soin de vous ! Grosses bises à toutes et à tous,
Adrienne



DU CÔTÉ DES CHASSEURS

Un loisir, mais aussi une régulation des espèces qui causent des dégats dans les cultures agricoles.

L'association communale de chasse agréée (ACCA) est présidée par Bertrand FAURE.

L'ouverture de la chasse aux gibiers s'étend de septembre à décembre. Cependant, l'activité se poursuit pendant la période hivernale par des battues. Elles sont organisées par les trois sociétés de Saint-Nizier, La Tourette et Rozier. Le bilan affiché en fin de saison 2019 2020 présente un bon bilan dans l'ensemble : 26 chevreuils, 6 sangliers et 12 renards. Si la chasse est un loisir, elle permet aussi la régulation d'espèces animales qui causent des dégâts dans les cultures agricoles, les poulaillers et les jeunes plantations.

La nouvelle saison commencera pour nos chasseurs par l'organisation de leur concours de boules, suivi de la soupe aux choux le samedi 1er août à la salle socioculturelle.

GS







ASSOCIATION DES RANDONNEURS DES SENTIERS RETROUVÉS

Une activité a été réduite cette année du fait des conditions sanitaires.

Seules quelques matinées ont permis aux adhérents de se retrouver pour leur travail de débroussaillage.

Espérons que 2021 permettra à l'association de reprendre le cours normal des choses.

Un petit journal devrait voir le jour début 2021, journal qui récapitulerait toutes les activités, qu'elles soient festives comme les journées de randonnées ou les journées sociétaires, ou moins festives, comme toutes les matinées de travail sur les deux communes d'ABOEN et de ST NIZIER.



Nous remercions tous les membres des RSR pour leur investissement.

AF











Comme l'ensemble du monde associatif l'USSF a connu une année 2020 compliquée.

Les coupes, championnats et entrainements auront malheureusement pris fin dès le mois de mars. Du jamais vu. Dans ce contexte notre plus grande passion en a souffert et nous avons été contraints d'annuler le traditionnel tournoi de l'ascension et le concours de pétanque sources de revenus essentielles pour le club.

Néanmoins notons une belle participation à notre Loto annuel qui jouit d'une excellente notoriété grâce aux très beaux lots de nos généreux sponsors.

Dans ces moments difficiles notre club a su se montrer solidaire en participant à l'achat de masques des communes de St Nizier et de La Tourette, ainsi qu'à la fourniture d'équipements pour l'Hôpital local de St Bonnet pour faire face à la COVID-19.

Un mince espoir de retour à la normale début septembre, mais, après que notre gouvernement nous a imposé un protocole des plus stricts, et que nous avons respecté, il nous a contraint à mettre en suspens nos compétitions. A ce jour aucune prévision de reprise n'est envisagée pour 2020.

D'un point de vue sportif, le club est représenté dans chaque catégorie d'âge (des u6 aux critériums) avec un système d'entente pour les U13 et les U15 avec les clubs voisins de Luriecq et Espoir Foot (Périgneux – St Maurice en Gourgois).

Le club tient a adresser sa plus grande gratitude à Rémi Mercante, trésorier depuis plusieurs années, qui a quitté le bureau. C'est aussi grâce à sa gestion sans faille que le club a pu faire face aux aléas financiers de cette saison !

Côté Sportif :

- Les séniors sont toujours qualifiés pour les huitièmes de finale de coupe de la Loire qui espérons le, devrait se tenir au mois de janvier contre St Paul en Jarez
- La création d'une deuxième équipe sénior et critérium
- Cette saison et malgré les incertitudes liées au Covid les effectifs sont stables avec plus de 150 licenciés
- L'équipe Sénior a été récompensée du challenge du fair-play, sponsorisé par le Crédit Agricole, qui récompense le respect des valeurs du foot.

Nous profitons de ce bulletin municipal pour remercier l'ensemble des bénévoles qui œuvrent au quotidien pour faire vivre notre association et sommes prêts à accueillir toutes les personnes disposées à donner un peu de leur temps.

Nous remercions aussi les équipes municipales et les jardiniers qui nous permettent de pratiquer notre sport dans de bonnes conditions, même si des efforts restent à faire notamment au niveau de certains vestiaires !

Enfin nous souhaitions partager cette citation de Pierre de Coubertin avec vous:

> « Le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre. »

-Le Bureau -

SAINT-NIZIER EN CHIFFRES

90

Le nombre de familles avec enfant(s) pour Saint-Nizier-de-Fornas, soit 31% des ménages de la commune

196

Le nombre de retraités pour Saint-Nizier-de-Fornas, contre 215 en 2007, soit une évolution d -9% en dix ans

122

Le nombre de moins de 18 ans vivant dans la commune, contre 157 en 2007

15

Le nombre de personnes de 80 ans et plus vivant seules à leur domicile dans la commune

POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE



14% de la population a moins de 14 ans pour Saint-Nizier-de-Fornas.

Source : INSEE 2017

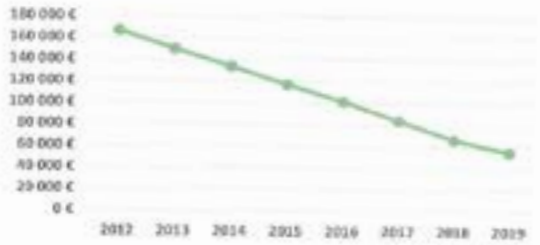
RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE



2% des ménages de la commune sont des familles monoparentales.

Source : INSEE 2017

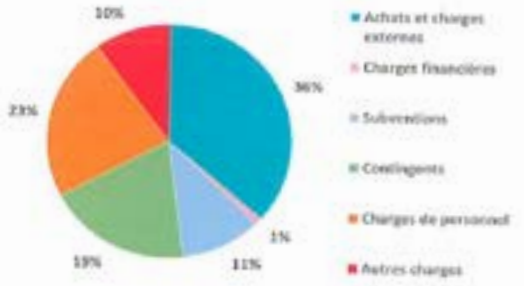
ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE DE 2012 À 2019



En 2019, l'encours de la dette est de 55 047 € pour Saint-Nizier-de-Fornas.

Source : Balance comptable des collectivités, 2012-2019

CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE



En 2019, les dépenses de personnel représentent 23% du budget de la commune.

Source : Balance comptable des collectivités, 2019

74 €

L'encours de la dette par habitant pour Saint-Nizier-de-Fornas, alors que ce chiffre est de 509 € pour les communes de 500 à 1000 habitants du département

147 €

La capacité d'auto-financement brute par habitant de la commune, contre 179 € pour les communes de 500 à 1 000 habitants

1 004 588 €

Le total des dépenses d'équipement (principal indicateur d'investissement) de 2012 à 2019 pour Saint-Nizier-de-Fornas

168 €

Les dépenses d'équipement par habitant en moyenne chaque année depuis 2012